



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION
22 SEPTEMBRE 2022**

**DATE D’AFFICHAGE
22 SEPTEMBRE 2022**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

Modification du tableau des effectifs – Emplois permanents

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 29 septembre 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS-VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Agostino MUZZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Étaient absents excusés :

Madame Françoise BOUSSAT
Monsieur Guy-Charles HUMBERT
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Jacqueline GALEAZZI
Madame Maria PIRKA
Monsieur Rodolphe WELSH

Donne pouvoir à :

Monsieur Ariel SHEPS
Madame Mariannick MORVAN
Monsieur Hervé FRANEL
Madame Claire HERLIN
Madame Marie-Solange GRILLOT
Madame CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE,
Léa PHALIPPOUX

DELIBERATION

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L332 et L352,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU le tableau des effectifs,

VU l’avis du Comité Technique en date du 20 septembre 2022,
CONSIDERANT l’avis de la commission de finances du 21 septembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L’UNANIMITE

SUPPRIME un poste d’agent de maîtrise à compter du 5 septembre 2022.

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre.
Pour copie conforme.



Le Maire
Mariannick MORVAN

Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20220929-065_2022-DE
Reçu le 04/10/2022

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS**

SUPPRESSION DE POSTE				
Poste	Grades	Catégorie	Filière	Date d'effet
ADJOINT AU DIRECTEUR DU CADRE DE VIE – AMENAGEMENT ET MARCHES PUBLICS	Agent de maîtrise	C	Technique	05/09/2022